



AVIS DE VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Numéro de l'avis : IMQ-2026-10

PORTÉE ET OBJET DU BULLETIN

Le présent avis vise à vous informer qu'un nouveau **Bulletin de la sécurité des navires** est maintenant disponible sur le site web de la Direction de la sécurité et de la sûreté maritime de Transports Canada.

[Formation obligatoire sur la gestion de la fatigue \(révisé\) - BSN.: 01/2026](#)

Ce bulletin s'applique à tous les gens de mer canadiens et à tous les établissements reconnus au Canada et informe d'une révision de la politique du BSN 15/2025 concernant le cours en ligne sur la Gestion de la fatigue en mer.

La politique révisée permet aux étudiants de suivre le cours en ligne sur la Gestion de la fatigue en mer après leurs cours de formation MED, sous réserve des exigences de l'établissement reconnu, étant entendu que le certificat de formation sur la fatigue doit être présenté avant de recevoir le certificat de formation MED de l'établissement reconnu.

RESPONSABILITÉ

Les gestionnaires, membres des CGQ de l'IMQ (Rimouski et Lévis), ont la responsabilité de s'assurer que les changements sont communiqués au personnel de leur équipe concerné. Si requis, ces changements doivent se refléter dans des modifications aux politiques, protocoles et procédures. Les projets de modification doivent être déposés, pour approbation, au comité de gestion de la qualité.

Les responsables de la coordination départementale ont la responsabilité de s'assurer que le personnel enseignant est informé des avis de veille et des modifications ayant une incidence sur le contenu des cours, que les plans de cours, approuvés annuellement, reflètent ces changements et que les notes de cours et le matériel pédagogique sont mis à jour.

ARCHIVAGE

Il est à noter que tous les avis de veille publiés sont archivés sur le site internet de l'IMQ - dans la section [Veille réglementaire](#).